

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 30 MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLOZEVET - Salle du Conseil - 14 rue Jules FERRY - 29710 PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, DUFOUR Marie-Thérèse, GENTRIC Guénolé, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : ANDRO Dominique (Pouvoir à BUREL Michel), KERDRANVAT Claude (Pouvoir à LE BERRE Hélène), LE GUELLEC Yves (Pouvoir à JONCOUR Martine), PEREIRA Sandra (Pouvoir à KERLOCH Josiane), PERON Sophie (Pouvoir à PICHON Franck).

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Absent : -

Secrétaire de séance : LE BERRE Hélène

Date de convocation et de transmission : 23 Mars 2023

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 33
Votants :
- dont « pour » :
- dont « contre » :
- dont abstention :

Objet 1-6 : Finances – Subventions aux Associations pour 2023

Il est rappelé au Conseil Communautaire dans la présentation ci-après, la distinction des participations aux :

- Associations conventionnées.
- Associations non conventionnées.
- Syndicats et collectivités partenaires

Toute association doit formaliser sa demande par le dépôt d'un dossier « type de demande subvention » dont la présentation est conforme à l'imprimé officiel Cerfa existant. Cette démarche permet de valider les informations juridiques relatives aux associations financées, de mieux appréhender leur demande et leur état financier : les dossiers de demande sont consultables au siège administratif de la Communauté, auprès de la Direction des Finances.

Chaque demande de subvention, inscrite dans le tableau ci-joint (Cf Annexe 1-6), a été présentée et soumise à un avis, en Commissions puis en Bureau Communautaire.

Associations conventionnées :

Actions en direction de la Jeunesse : *Rapporteur Jean-Louis CARADEC*

- ULAMIR : 50 579 €
- T'es Cap : 4 000 €
- Hamac et Trampoline: 4 000 €
- Foyer Massé Trévidy : 1 800 €
- PAEJ du Pays de Cornouaille (Point Accueil Ecoute Jeunesse) : 6 000 €

Jean Louis CARADEC, Martine JONCOUR, ne prenant pas part au vote, concernant la subvention à l'association ULAMIR.

Développement Culturel : *Rapporteur Jean-Louis CARADEC*

- Dihun : 162 207 €
- Hip Hop New School : 3 500 €
- Tamm Kreiz : 15 500 € - 1 contre
- La fédération départementale « Sonerien Penn Ar Bed »/ Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel : 5 600 €
- Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel : 700 €

Dont 1 voix contre concernant la subvention à l'association Tamm Kreiz.

Actions en direction de l'Insertion / Développement économique : *Rapporteur Philippe RONARC'H*

- OTHPB fonctionnement : 160 000 €

Jean Francois LE BLEIS, Martine JONCOUR, Marie Thérèse DUFOUR, Jocelyne PLOUHINEC, ne prenant pas part au vote, concernant la subvention à l'OTHPB

Développement et Politiques Territoriales : *Rapporteur Josiane KERLOCH*

- ADIL : 5 603 €

Compétence Déchets : *Rapporteur Jean-Claude MARLE*

- Cap Solidarité Ouest Cornouaille : 5 000 €

Associations non conventionnées :**Actions en direction de la Jeunesse : Rapporteur Jean-Louis CARADEC**

- Mission Locale du Pays de Cornouaille : 18 164 €

Jocelyne PLOUHINEC, Jean Louis CARADEC, ne prenant pas part au vote concernant la subvention à la mission locale du Pays de Cornouaille

Développement Culturel : Rapporteur Jean-Louis CARADEC

- Mondial Folk : 5 000 €
- Le Ciné-club Bigouden : 1 090 €
- Tête Bêche Evènements : 1 000 €

Marie Thérèse DUFOUR ne prenant pas part au vote concernant la subvention à l'association Mondial Folk

Environnement et Cadre de Vie : Rapporteur Emmanuelle RASSENEUR

- Tre Ar Vro : 400 €
- AARDEUR : 3 000 €
- BRETAGNE VIVANTE : 8 923 €
- Les amis de la Baie d'Audierne : 4 500 €

Développement économique : Rapporteur Philippe RONARC'H

- Technopole Quimper Cornouaille : 4 600 €
- Initiative Cornouaille : 2 000 €
- Le Panier de la Mer : 3 000 €
- Objectif Emploi Solidarité : 1 500 €

Autres : Rapporteur Josiane KERLOCH

- ACTIFE : 3 931 €
- ADCDF (Association des Communautés de France) : 2 078.89 €
- AMF 29 : 1 209.54 €

Jocelyne PLOUHINEC ne prenant pas part au vote concernant la subvention à l'association ACTIFE

Compétence Eau potable : Rapporteur Michel BUREL

- Experts Solidaires : 3 500 €

Participations aux syndicats et collectivités partenaires : Rapporteur Josiane KERLOCH

- Syndicat mixte Mégalis (adhésion) : 1 200 €
- Syndicat mixte Mégalis/Contribution bouquet de services numériques : 6 000 €
(art 6281)
- SIOCA Ouest Cornouaille : 50 200 € (art 657358)
- Quimper Cornouaille Développement (QCD) : 56 697 €

Dont 15 abstentions, à la participation 2023 au SIOCA

Sur proposition des rapporteurs désignés,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **Décide d'allouer pour l'année 2023, les subventions proposées aux associations ci-dessus.**
- **Autorise Madame la Présidente, à signer les avenants financiers à intervenir pour modification ou en complément aux conventions de partenariat existantes.**

La Présidente,



Josiane KERLOCH.

